



République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

DECISION DU MAIRE N°47/2025

Objet : Décision portant signature d'un contrat d'intervention pour un atelier à la médiathèque de Marolles-en-Hurepoix

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 4 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT

La proposition d'Hélène Rajcak sise 17 rue Poliveau – 75005 Paris

DECIDE

Article 1 : de signer avec Hélène Rajcak sise 17 rue Poliveau – 75005 Paris, et, Cœur d'Essonne Agglomération, sise La Maréchaussée – 1, place St Exupéry – 91704 Sainte Geneviève des Bois cedex, un contrat de rencontre avec l'artiste, avec un atelier-rencontre autour du « Minuscule vert », dans le cadre de la Fête de la Science du réseau des médiathèques. L'atelier se déroulera le mercredi 22 octobre 2025 après-midi à la médiathèque municipale de Marolles-en-Hurepoix.

Article 2 : que le coût de la prestation sera versé par Cœur d'Essonne Agglomération, l'organisateur,

Article 3 : d'informer le Conseil Municipal de cette décision à sa prochaine séance,

Article 4 : que la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et télétransmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Marolles-en-Hurepoix, le 9 septembre 2025

Le Maire,

Georges JOUBERT

